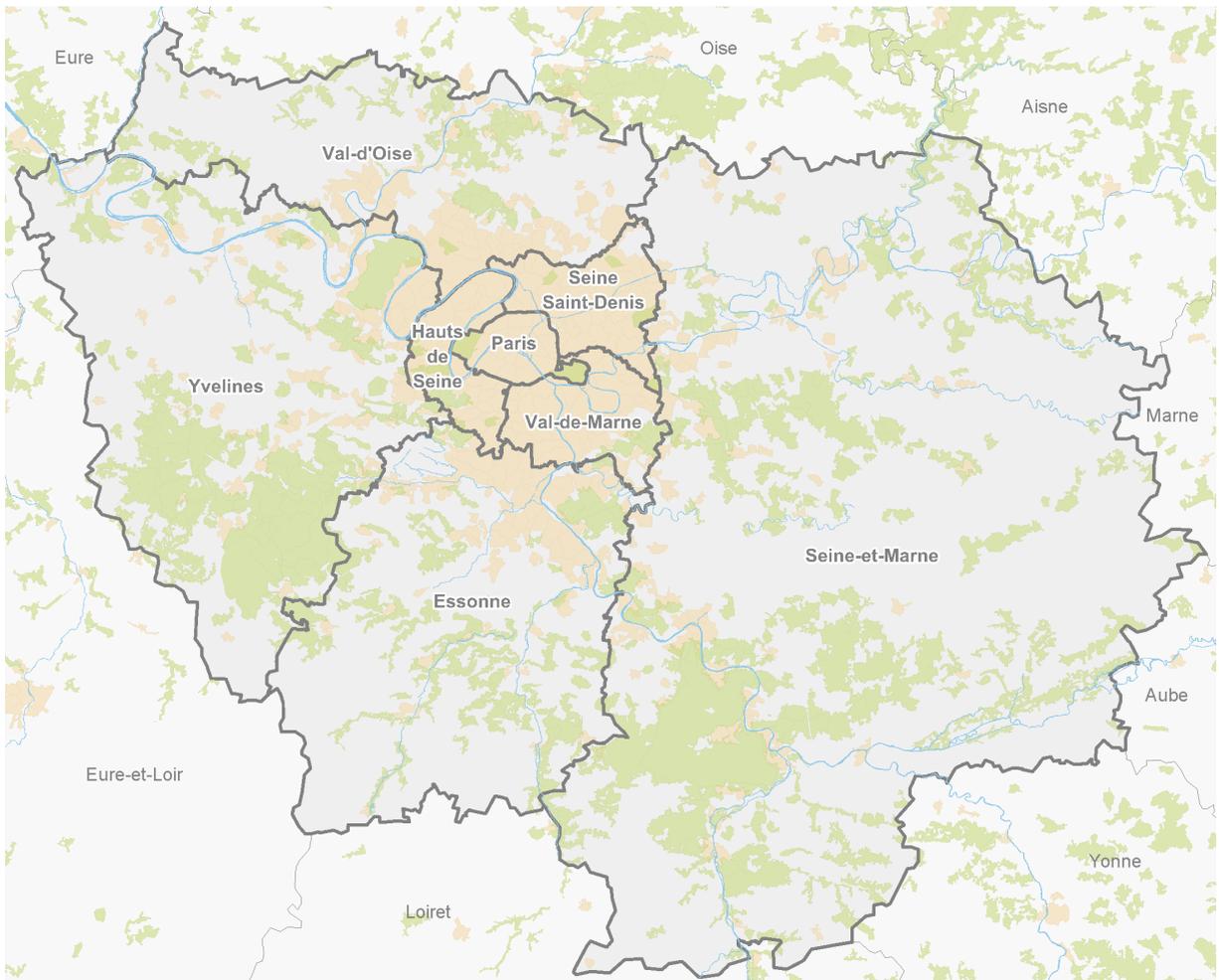


La mobilité résidentielle des allocataires parisiens



Avant-Propos

En septembre 2005, était publié un document intitulé « La mobilité des allocataires franciliens » en partenariat entre les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France et la Mission d'information sur la pauvreté et l'exclusion sociale en Île-de-France. Il abordait la mobilité résidentielle des ménages franciliens à travers celle des foyers allocataires où réside près de la moitié de la population de la région.

Depuis les prestations versées liées aux événements familiaux au sens strict, la branche famille de la sécurité sociale a vu, en effet, son champ s'élargir aux prestations touchant le domaine du logement, des revenus, de l'emploi, de l'aide aux handicapés, de la lutte contre l'exclusion. Les données statistiques qui en sont issues constituent un instrument incontournable pour observer, appréhender les situations sociales. Le document mettait l'accent sur la diversité des phénomènes migratoires d'un département à l'autre, et en particulier sur celle des allocataires à bas revenus, des bénéficiaires de minima sociaux et des aides au logement. La volonté de reconduire ce premier travail était inscrite dans les conclusions de l'étude qui engageait à pérenniser dans le système d'information décisionnel des Caisses d'allocations familiales l'information nécessaire pour faciliter le repérage des changements d'adresses et parvenir à un suivi annuel de la mobilité des allocataires.

L'amélioration de l'information utile à ce suivi a mis en évidence la nécessité d'actualiser un tel document tout en remaniant l'approche analytique. La direction régionale de l'Insee Île-de-France et les Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France ont, en 2014-2015, dans le cadre d'une convention de partenariat, conduit une étude sur les allocataires ayant connu une mobilité géographique entre 2012 et 2013, en portant leur regard sur les allocataires les plus modestes, c'est-à-dire disposant de bas revenus. Elle vise à quantifier les flux d'allocataires « entrants » et « sortants » de chacun des territoires franciliens et porte sur les flux intra régionaux (mobilités dans la même commune, dans le même département et entre les départements) et extra régionaux. Elle apporte aussi de la connaissance sur les caractéristiques des allocataires mobiles par rapport aux stables et sur les profils de ceux qui arrivent et qui partent. L'étude est parue dans la ligne éditoriale de l'Insee, Insee Analyses Île-de-France, n°26, décembre 2015 : « Près de 60 % des allocataires franciliens à bas revenus des caisses d'allocations familiales qui déménagent ont moins de 35 ans ». Si ce nouveau document ne reprend pas exactement la méthode ni les mêmes indicateurs que ceux adoptés précédemment, il s'inscrit cependant dans sa lignée. Les objectifs restent les mêmes : disposer d'éléments d'approche sociale sur la mobilité en Île-de-France, dans chaque département, pour faciliter la réflexion sur les politiques à mener.

La Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad) a poursuivi la déclinaison de cette étude pour chacun des départements d'Île-de-France, mais en centrant volontairement l'analyse sur les mobilités de l'ensemble des allocataires. Ce travail complémentaire qui porte sur un champ plus large que celui conduit avec la Drinsee, permettra d'apporter un éclairage différent aux acteurs engagés dans la connaissance des territoires, ces mobilités contribuant à les façonner.

Ce document concernant les allocataires de Paris, représente l'un des huit fascicules dont la publication dans les «Dossier d'études des Caf en Île-de-France» est propre à chacun des départements de la région Île-de-France.

Sommaire

AVANT PROPOS

THÈME 1 : TRAJECTOIRES RÉSIDENTIELLES DES ALLOCATAIRES PARISIENS AVEC L'ÎLE-DE-FRANCE ET LA PROVINCE 06

- Quatre allocataires parisiens mobiles sur dix ont un parcours résidentiel au sein de Paris 06

- Plus d'allocataires quittent Paris qu'il n'en arrive 06

- Des mobilités importantes avec la petite couronne et la province 08

THÈME 2 : PROFILS SOCIODÉMOGRAPHIQUES DES ALLOCATAIRES PARISIENS ENTRANT ET SORTANT 10

- Les allocataires qui arrivent à Paris sont plus souvent seuls, jeunes et en situation de précarité que ceux qui en partent 10

THÈME 3 : REGARD SUR LES MIGRATIONS RÉSIDENTIELLES AU SEIN DE PARIS 12

- Un solde migratoire contrasté au niveau des arrondissements 12

- Près de six allocataires mobiles sur dix dans Paris ont changé d'arrondissement 12

- Les jeunes, les isolés, les familles allocataires avec enfants de moins de six ans, les locataires du parc privé sont les plus mobiles 13

- La fragilité économique est un facteur de mobilité 14

- Les allocataires fortement dépendants des prestations, ayant un ou des enfant(s) âgés de 0 à 2 ans ont plus de probabilité d'être mobiles au sein de Paris 15

- À Paris, la mobilité résidentielle inter arrondissement concerne les allocataires jeunes et les plus précaires 17

- Les parcours résidentiels correspondent à une mobilité de proximité 17

BIBLIOGRAPHIE

De novembre 2012 à novembre 2013, parmi les allocataires vivant à Paris, on dénombre 41 000 déménagements, soit 13 % de la population observée. Près de huit allocataires mobiles sur dix sont restés dans la région. Les échanges entre les départements d'Île-de-France se traduisent par une mobilité intense avec les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis. Paris affiche le déficit migratoire le plus élevé des départements franciliens. Cependant, les profils migratoires diffèrent selon les caractéristiques des allocataires. Les allocataires arrivant dans la capitale sont plus souvent seuls, jeunes et en situation de précarité que ceux qui en partent. Paris perd plus d'enfants de moins de six ans et de couples avec un ou deux enfants qu'il n'en gagne. La mobilité dans Paris, parmi la plus faible des départements d'Île-de-France, se caractérise par une mobilité de relative proximité, puisque quatre allocataires sur dix mobiles sont restés dans le même arrondissement et six sur dix ont changé d'arrondissement de résidence. Ces derniers, principalement isolés et avec de faibles ressources se dirigent vers les arrondissements du nord de Paris et de l'est, territoires qui abritent plusieurs quartiers de la politique de la ville. Ces parcours renvoient aux différences d'attractivité du territoire parisien et des autres départements franciliens, mais aussi aux facteurs structurels de la population allocataire parisienne.

Thème 1 : Trajectoires résidentielles des allocataires parisiens avec l'Île-de-France et la province

Quatre allocataires parisiens mobiles sur dix ont un parcours résidentiel au sein de Paris

En un an, entre le 30 novembre 2012 et le 30 novembre 2013, 41 000 allocataires parisiens ont accompli une mobilité géogra-

arrondissement et 24,2 % entre les arrondissements parisiens) (cf. figure 2.). Les foyers allocataires parisiens sont moins mobiles au sein de leur département que les allocataires des autres départements, à l'exception de ceux des Hauts-de-Seine. La mobilité avec la province concerne 20,8 %

Plus d'allocataires quittent Paris qu'il n'en arrive

En un an, 8 369 allocataires sont arrivés à Paris en provenance de province et des autres départements d'Île-de-France pendant que 15 722 allocataires ont fait le chemin inverse. Le solde migra-

Encadré 1 : Mobilité et connaissance des territoires

Les données allocataires constituent un gisement d'informations pour la connaissance des situations sociales. En effet, l'évolution de la législation a eu pour effet de porter la politique familiale à la croisée des politiques sociales menées dans le domaine de l'accompagnement des familles, des enfants et des jeunes (allocations familiales, modes de garde, allocation d'éducation de l'enfant handicapé), des aides au logement, des minima sociaux (revenu de solidarité active et allocation aux adultes handicapés). Fin décembre 2013, 406 760 foyers allocataires parisiens perçoivent une ou plusieurs prestations versées par les Caf en Île-de-France. L'étude repose sur les foyers allocataires mobiles en Île-de-France. L'intérêt de ce travail sur les mobilités, réa-

lisé à partir des changements d'adresses repérés dans les fichiers allocataires entre novembre 2012 et novembre 2013, apporte de la connaissance sur les mobilités géographiques entre Paris, les autres départements d'Île-de-France et la province, et sur les caractéristiques des allocataires « entrants » et « sortants » à/de Paris. Il pourra éclairer les acteurs engagés dans la connaissance des territoires puisqu'elles contribuent à les façonner. Croisés avec d'autres analyses relatives à l'offre de logements et ses déterminants, aux conditions d'emploi, au dynamisme des territoires et par là même à la politique conduite par les collectivités territoriales, ces résultats participent à la compréhension des disparités entre les franciliens et à la construction d'actions pour agir.

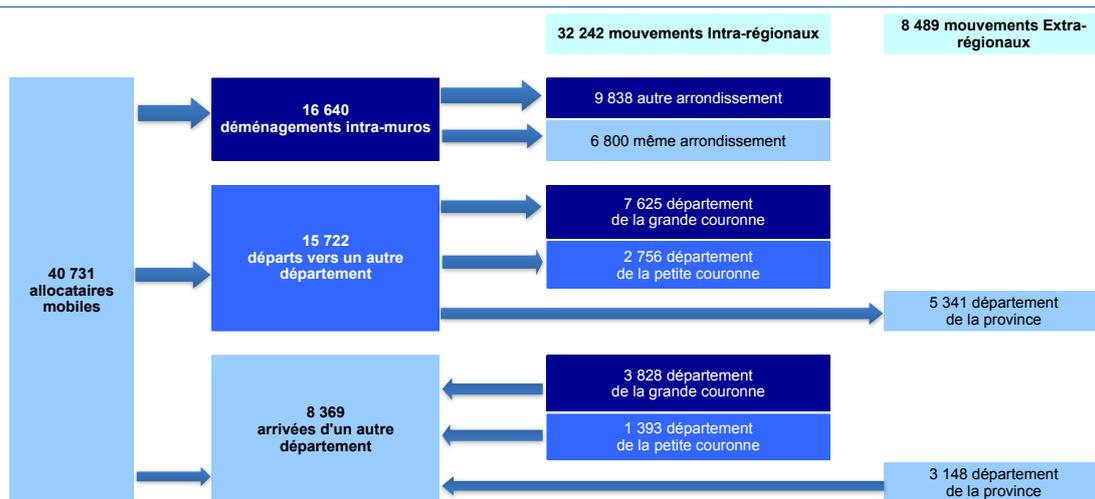
phique (cf. encadré 1 & figure 1.), soit 13 % des allocataires observés sur la période (cf. tableau 1.). Parmi ces allocataires qui ont déménagé, près de 8 sur 10 sont restés dans la région (79,2 %), proportion la plus faible avec celle observée dans les Yvelines. Plus de 4 allocataires sur 10 sont mobiles au sein de Paris (16,7 % au sein du même

d'entre eux, taux le plus élevé avec celui des allocataires mobiles yvelinois (21,9 %). En ce qui concerne les mobilités extrarégionales, 13 % des allocataires parisiens ont quitté l'Île-de-France, et à peine 1 sur 10 se sont installés à Paris. Les arrivées à Paris depuis la province sont plus fortes que dans le reste de l'Île-de-France (cf. encadré 2.).

toire des échanges avec les autres départements d'Île-de-France et la province est fortement déficitaire (- 7 353). Ce déficit, le plus important des départements franciliens, n'est pas spécifique à la capitale, il se remarque également dans les grandes métropoles européennes (1).

(1) Dittgen A. (2005), « Paris, une démographie atypique », *Population & Avenir*, n° 671, p. 4-8.

Figure 1. Mobilité parisienne et trajectoires (2)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Tableau 1. Les allocataires mobiles à Paris et en Île-de-France

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Nombre d'allocataires sur la période*	316 593	233 176	287 557	209 395	202 453	196 610	180 208	185 986
Allocataires mobiles sur la période	40 731	29 412	34 756	26 814	26 783	23 507	23 032	22 266
Taux de mobilité	12,9	12,6	12,1	12,8	13,2	12,0	12,8	12,0
Mobilité intrarégionale	32 242	23 972	29 439	22 550	21 611	18 366	18 855	18 040
Part des mobilités intrarégionales	79,2	81,5	84,7	84,1	80,7	78,1	81,9	81,0
dont mobilité intradépartementale	40,9	38,3	44,5	42,9	52,5	51,2	50,6	47,5
dont mobilité interdépartementale	38,3	43,2	40,2	41,2	28,2	26,9	31,3	33,5
Mobilité extrarégionale	8 489	5 440	5 317	4 264	5 172	5 141	4 177	4 226
Part des mobilités extrarégionales	20,8	18,5	15,3	15,9	19,3	21,9	18,1	19,0
dont départs vers la province	13,1	12,1	10,5	10,9	12,9	15,0	12,0	13,7
dont arrivées depuis la province	7,7	6,4	4,8	5,0	6,4	6,8	6,1	5,3

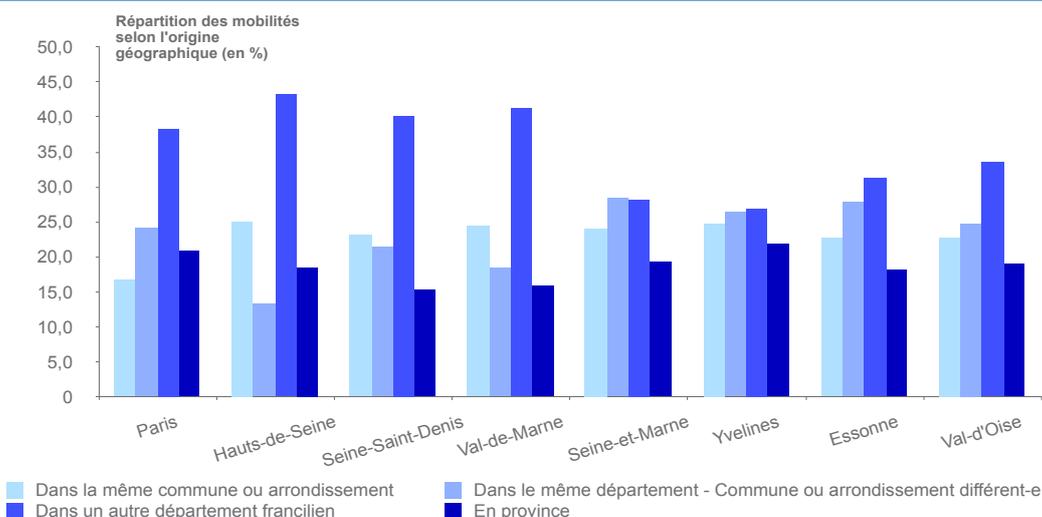
*Population allocataire du champ de l'étude (allocataires au 30 novembre 2012 et allocataires au 30 novembre 2013 arrivés en cours de période) et hors étudiants.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : À Paris, 79,2 % des allocataires mobiles le sont au sein de la région Île-de-France.

Figure 2. Répartition des mobilités selon l'origine géographique



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : À Paris, 16,7 % des allocataires mobiles le sont au sein de leur arrondissement.

Encadré 2 : Source et méthodologie :

La constitution de la base est établie à partir des fichiers réduits mensuels (FRE) de novembre 2012 à novembre 2013 qui contiennent, outre des données décrivant le foyer allocataire, le numéro d'inscription au répertoire d'identification des personnes physiques de l'allocataire, (NIR certifié) ainsi que le numéro de l'organisme cédant (disponible dans les fichiers mensuels jusqu'en novembre 2013).

Les changements de communes et de rues dans les adresses ont permis de repérer les déménagements infra communaux, infra départementaux, infra régionaux et les départs de Paris. Il y a 40 731 allocataires mobiles à Paris pour 316 593 allocataires observés sur la période.

Réserves méthodologiques :

le champ retenu ne comprend pas les étudiants, même s'ils sont une sous-population non négligeable des allocataires parisiens. Ceci résulte du fait qu'il est difficile d'estimer leurs revenus.

L'étude porte sur le champ des seuls allocataires des Caf (représentant y compris la population couverte par ces allocataires, 45 % de la population francilienne) et ne peut donc être assimilée à une étude sur la mobilité résidentielle en Île-de-France réalisable à partir des données du recensement de la population.

Des tests de significativité ont été menés pour vérifier l'interprétation des figures 3, 4, 5, 9, 10, 11 et tableaux 3, 5, 6. Ils ont montré qu'au seuil de significativité de 5 %, les moyennes observées pour chacune des variables entre mobiles et non mobiles et arrivées et départs sont significativement différentes, sauf, par exemple, pour les variables « couples sans enfant(s) » et « actifs occupés seuls » s'agissant des comparaisons stables/mobiles et les variables « dépendance 50 à 74 % » et « parents seuls avec trois enfants ou plus » pour les comparaisons départs/arrivées.

Le taux de migration nette, c'est-à-dire le solde migratoire rapporté à la population de l'étude, est de - 23,7 % (cf. tableau 2).

Des mobilités importantes avec la petite couronne et la province

Les flux migratoires concernant la capitale se font essentielle-

ment avec les départements de la petite couronne et la province (cf. carte 1.) : près de la moitié des allocataires qui emménagent à Paris en proviennent et ils sont en proportion équivalente à s'y diriger. Les échanges migratoires avec les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis sont les plus intenses, mais ils sont également très impor-

tants avec la province. Ils sont le reflet des soldes des flux migratoires de la population parisienne qui, depuis plusieurs années, sont déficitaires (3) : les allocataires parisiens suivent ce même mouvement géographique.

Tableau 2. Solde des migrations départementales avec les autres départements d'Île-de-France et de province

	Paris*	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise
Départ vers un autre département francilien et la province	15 722	10 059	11 273	8 358	6 130	5 961	5 526	6 170
Arrivée d'un autre département francilien et de province	8 369	8 078	8 000	6 961	6 588	5 509	5 854	5 512
Solde migratoire	-7 353	-1 981	-3 273	-1 397	458	-452	328	-658
Allocataires Caf**	310 040	228 602	283 049	205 861	199 280	193 768	177 393	183 266
Taux de migration nette (en %)	-23,7	-8,7	-11,6	-6,8	2,3	-2,3	1,8	-3,6

* Il s'agit du solde des migrations des allocataires de la Caf de Paris avec les autres départements d'Île-de-France et la province.

** Population allocataire au 30 novembre 2012.

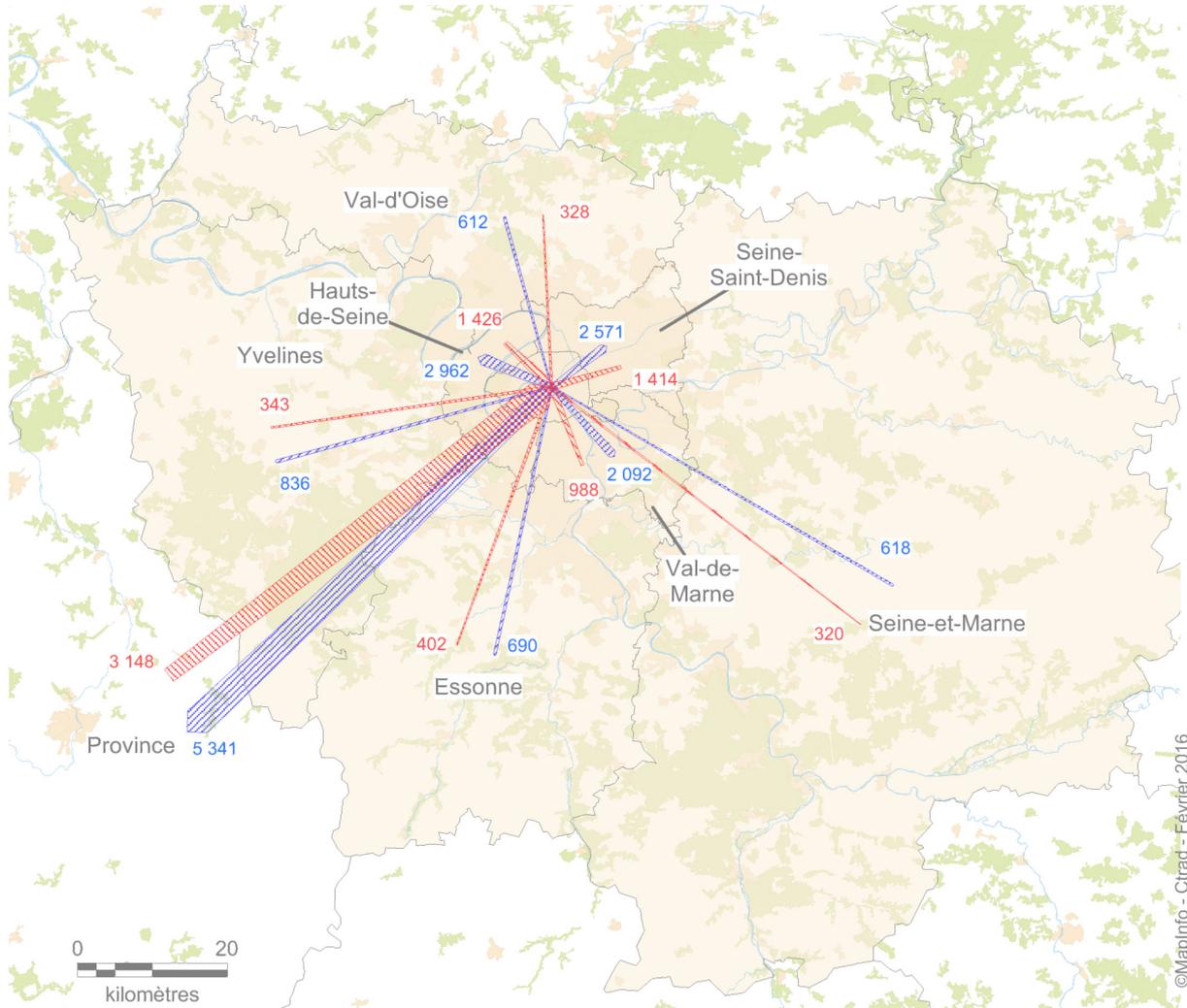
Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires mobiles au sein de l'Île-de-France et entre l'Île-de-France et la province.

Lecture : Sur 1 000 allocataires du champ de l'étude, Paris a perdu 23,7 allocataires du fait des échanges migratoires avec les autres départements franciliens et la province.

(3) INSEE (2015), « Décomposition de l'évolution annuelle moyenne des populations départementales et régionales sur 2007-2014 entre solde naturel et solde apparent entrées-sorties », www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/estim-pop/evolution-population-dep-reg-2007-2014.xls

Carte 1 Flux migratoires des allocataires de Paris avec les autres départements d'Île-de-France et de la province



Sources : Caf, Idf Fre 11/2012 & 11/2013

Nombre d'allocataires mobiles

- Flux vers Paris
- Flux depuis Paris

Limites territoriales

- Départements
- Bois et forêts
- Bâties
- Hydrographie

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires « arrivants » et « partants » de Paris.
 Lecture : Plus de 2 900 allocataires parisiens ont déménagé vers les Hauts-de-Seine tandis qu'environ 1 400 ont fait le chemin inverse.

Thème 2 : Profils sociodémographiques des allocataires parisiens entrant et sortant

Tableau 3. Profil sociodémographique des allocataires arrivant/partant de province et des autres départements d'Île-de-France à Paris

	Arrivées		Départs	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	1 321	15,8	5 033	32,0
Couples avec trois enfants ou plus	420	5,0	809	5,1
Couples sans enfant	534	6,4	747	4,8
Isolés	4 960	59,3	7 134	45,4
Parents seuls avec un ou deux enfant	1 011	12,1	1 789	11,4
Parents seuls avec trois enfants ou pl	123	1,5	210	1,3
Structure par âge				
< 20 ans	132	1,6	133	0,8
20-34 ans	5 632	67,3	9 428	60,0
35-49 ans	2 055	24,6	4 817	30,6
50ans ou +	550	6,6	1 344	8,5
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	1 733	32,5	6 094	44,0
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	984	18,4	2 743	19,8
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	1 607	30,1	3 393	24,5
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	782	14,7	1 221	8,8
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	228	4,3	403	2,9
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	3 278	40,6	4 507	29,0
Chômeurs seuls	845	10,5	1 419	9,1
Inactifs seuls	1 738	21,5	3 114	20,0
Couples avec deux actifs occupés	1 037	12,8	3 521	22,7
Couples avec un actif occupé et un ct	158	2,0	395	2,5
Couples avec un actif occupé et un in	692	8,6	1 877	12,1
Statut du logement**				
Foyer	405	9,0	678	9,5
Location parc privé	3 882	86,1	6 031	84,5
Location parc social	178	3,9	362	5,1
Accession	46	1,0	66	0,9
Nationalité				
Français	7 012	83,8	12 753	81,1
Etrangers UE	211	2,5	515	3,3
Etrangers Hors UE	1 146	13,7	2 454	15,6
Précarité financière				
Bas revenus	4 610	58,2	7 329	48,4
Dépendance 50 à 74%*	535	6,4	1 053	6,7
Dépendance 75 à 100%	2 801	33,5	4 023	25,6
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	1 832	21,9	2 634	16,8
Aah	378	4,5	673	4,3

* Différences de pourcentages entre arrivées et départs non-significative (4).

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France à Paris et partant de Paris pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » sont 8 369 et les « partants » sont 15 722. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (5).

Lecture : Un tiers des allocataires qui arrivent à Paris ont des revenus qui dépendent des prestations à 75 % ou plus.

Les allocataires qui arrivent à Paris sont plus souvent seuls, jeunes et en situation de précarité que ceux qui en partent

Les allocataires arrivant dans la capitale sont plus souvent isolés (59,3 % contre 45,4 % pour les partants). Ce sont aussi plus souvent des actifs occupés seuls (40,6 % contre 29,0 % pour les partants). Près de 7 arrivants sur 10 sont âgés de moins de 35 ans, quand 6 sur 10 quittent Paris.

Par ailleurs, les enfants des familles allocataires qui arrivent à Paris sont en plus forte proportion âgés entre 6 et moins de 18 ans que ceux qui quittent Paris (44,8 % contre 33,3 %).

En revanche, Paris perd plus d'enfants de moins de 6 ans qu'il n'en gagne (63,8 % contre 50,9 %).

Les couples avec un ou deux enfant(s) représentent 32,0 % des allocataires qui partent pour la province ou un département francilien. Ces familles sont deux fois moins nombreuses, en proportion, à privilégier le trajet dans l'autre sens.

Enfin, les familles monoparentales avec un ou deux enfant(s) entrent ou sortent de la capitale dans le même ordre de grandeur, environ 11 à 12 % (cf. tableau 3.).

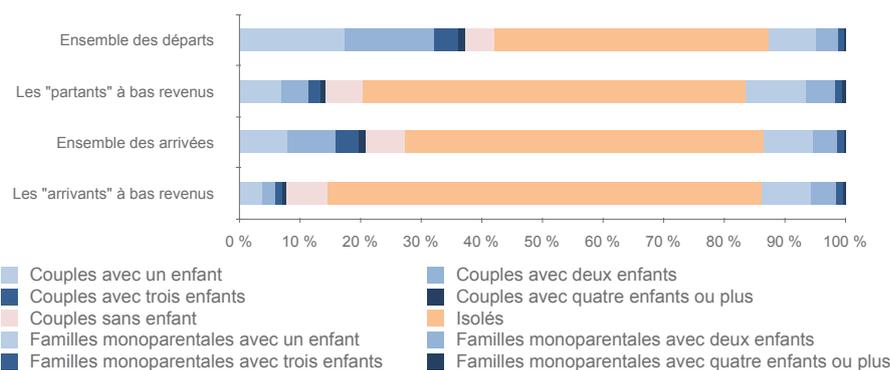
Les allocataires arrivant à Paris, que ce soit de province ou des autres départements franciliens vivent plus souvent (58,2 %) sous le seuil de bas revenus par rapport aux allocataires qui quittent Paris (48,4 %). Ces immigrants à bas revenus sont plus isolés que dans l'ensemble de la population immigrante (cf. figure 3.). A l'inverse, les couples avec enfant(s) à bas revenus arrivant à Paris sont sous représentés. Ces familles à bas revenus sont deux fois plus nombreuses à quitter Paris.

Les « arrivants » perçoivent plus souvent le Rsa socle seul que les « partants » (21,9 % contre 16,8 %) et sont, en plus forte proportion, des allocataires isolés.

(4) Voir encadré « Source et méthodologie ».

(5) Voir encadré « Définitions ».

Figure 3. Répartition des allocataires à bas revenus arrivant et partant à/de Paris selon la structure familiale (en %)

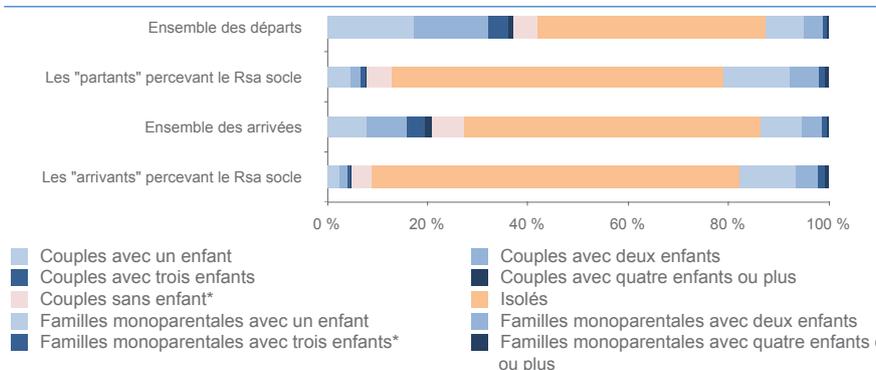


Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires à bas revenus arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant de Paris pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » à bas revenus sont 4 610 et les « partants » à bas revenus sont 7 329.

Lecture : À Paris, 71,8 % des « arrivants » à bas revenus sont isolés.

Figure 4. Répartition des allocataires arrivant et partant à/de Paris et percevant le Rsa socle seul selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » percevant le Rsa socle seul non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

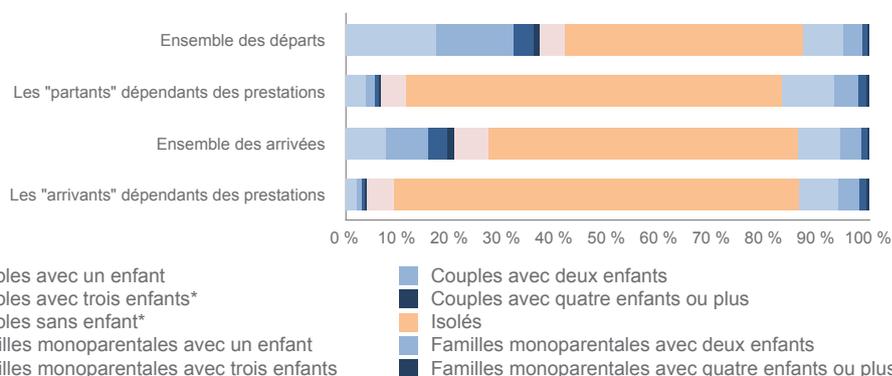
Champ : Allocataires percevant le Rsa socle seul arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant de Paris pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les arrivants percevant le Rsa socle seul sont 1 832 et les partants le percevant sont 2 634.

Lecture : A Paris, 73,2 % des « arrivants » percevant le Rsa socle seul sont isolés.

Ceux-ci sont surreprésentés par rapport à leur poids dans l'ensemble des « arrivants » (cf. figure 4.).

La dépendance de leurs revenus aux prestations sociales est aussi plus importante : un tiers des « arrivants » à Paris ont des ressources constituées pour 75 % ou plus de prestations contre un « partant » sur quatre. Ce sont pour plus de sept sur dix des allocataires isolés dans un sens comme dans l'autre. Les couples avec un ou deux enfant(s) et les familles monoparentales dépendantes partent plus qu'elles n'arrivent (cf. figure 5.).

Figure 5. Répartition des allocataires dépendants des prestations (6) arrivant et partant à/de Paris selon la structure familiale (en %)



* Différences de pourcentage entre « arrivants » et « partants » dépendants à hauteur de 75 % ou plus non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires dépendants à hauteur de 75 % ou plus arrivant de province et des autres départements d'Île-de-France et partant de Paris pour la province et les autres départements d'Île-de-France. Les « arrivants » et les « partants » dépendants sont respectivement 2 801 et 4 023.

Lecture : À Paris, 77,5 % des « arrivants » dépendants sont isolés.

(6) Il s'agit des allocataires dépendants des prestations à 75% ou plus de leurs revenus.

Thème 3 : Regard sur les migrations résidentielles au sein de Paris

Un solde migratoire contrasté au niveau des arrondissements

À Paris, le solde migratoire de la population allocataire est fortement négatif, mais il est contrasté selon les arrondissements. Les départs sont plus nombreux que les arrivées dans les arrondissements centraux et le 11ème arrondissement. Ces arrondissements, moins peuplés, sont aussi moins couverts par les prestations de la Caf de Paris (< 40 %) du fait d'une moindre présence de familles parisiennes et d'adultes seuls et sans enfant(s) avec de plus faibles ressources.

Le 18ème arrondissement, à l'inverse, davantage couvert par les prestations de la Caf de Paris, enregistre aussi un déficit migratoire.

A contrario, les 12ème, 14ème, 15ème, 19ème et 20ème arrondissements ont un solde migratoire positif variant de +34 (20ème) à +179 (12ème).

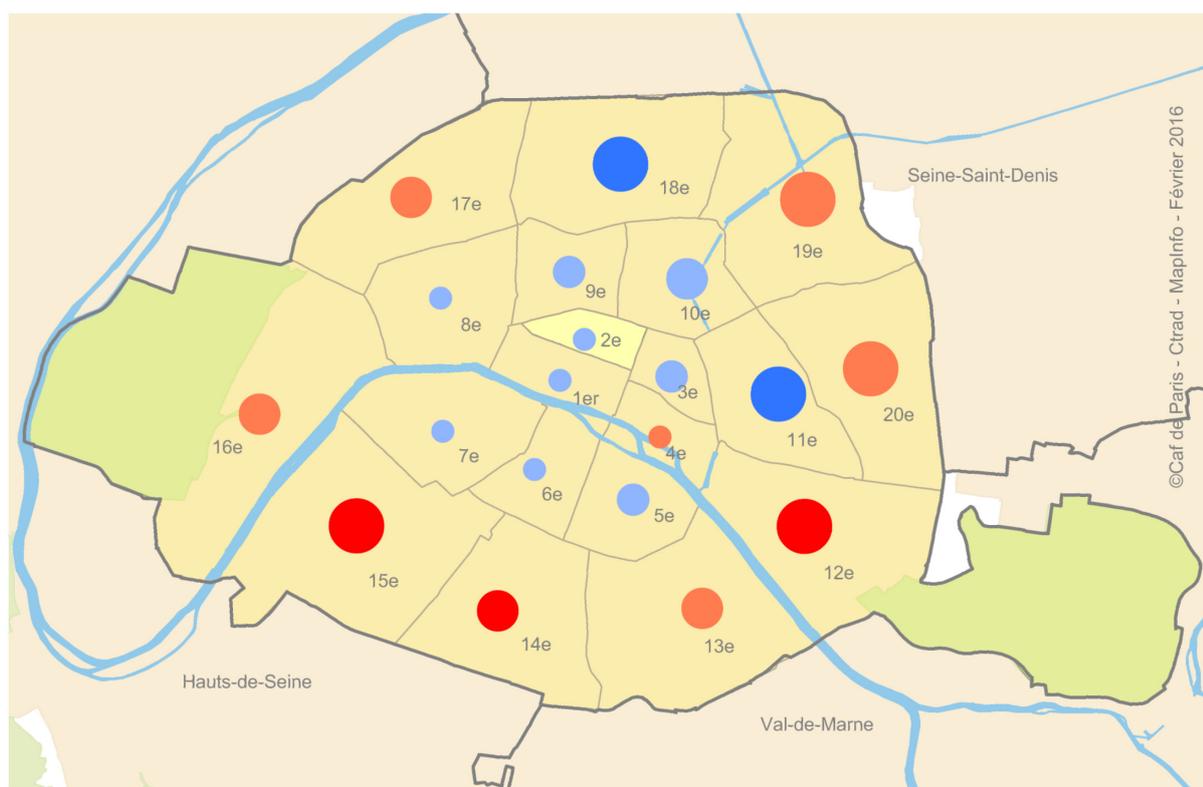
Près de six allocataires mobiles sur dix dans Paris ont changé d'arrondissement

Entre le 30 novembre 2012 et le 30 novembre 2013, 4 allocataires sur

10 sont mobiles au sein de Paris. Parmi ces allocataires mobiles 40,9 % sont restés dans le même arrondissement (6 800) et 59,1 % ont changé d'arrondissement de résidence (9 838).

Les mobilités résidentielles sont plus fréquentes dans les arrondissements du nord-est du département (18ème, 19ème et 20ème) mais également dans les 11ème, 12ème et 15ème arrondissements (cf. carte 2.). Il s'agit également, d'arrondissements plus peuplés, où la couverture par les prestations de la Caf de Paris est plus élevée, ou d'arrondissements, pour

Carte 2 Nombre d'allocataires mobiles et solde migratoire par arrondissement



Limites territoriales
 □ Départements
 □ Communes
 ■ Bois et forêts
 ■ Bâties
 / Hydrographie

Nombre d'allocataires mobiles
 Intra département
 ○ De 1 510 à 2 030
 ○ De 740 à 1 509
 ○ De 390 à 739
 ○ De 180 à 389

Solde migratoire
 (entrées - sorties)
 ■ De 86 à 179
 ■ De 0 à 85
 ■ De -86 à 0
 ■ De -160 à -86

Source : Caf, Idf Fre 11/2012 & 11/2013

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.
 Champ : Allocataires ayant déménagé dans Paris.

Lecture : Le 12ème arrondissement enregistre davantage d'arrivées (895) que de départs (716). Le solde migratoire est positif, le plus élevé de Paris.

la plupart d'entre eux concernés par les quartiers prioritaires de la politique de la ville (7) où ont pu avoir lieu des opérations de res-

structuration urbaine. Les arrondissements centraux de Paris, sont moins concernés par la mobilité des allocataires.

Les jeunes, les isolés, les familles allocataires avec enfants de moins de six ans, les locataires du parc privé sont les plus mobiles

Tableau 4. Profil sociodémographique des allocataires stables et mobiles dans Paris

	Allocataires stables		Allocataires mobiles	
	Effectif	En %	Effectif	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	74 698	27,1	3 929	23,6
Couples avec trois enfants ou plus	30 052	10,9	1 355	8,1
Couples sans enfant*	15 613	5,7	849	5,1
Isolés	113 082	41,0	7 849	47,2
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	36 464	13,2	2 308	13,9
Parents seuls avec trois enfants ou plus	5 953	2,2	348	2,1
Structure par âge				
< 20 ans	396	0,1	68	0,4
20-34 ans	67 546	24,5	7 727	46,4
35-49 ans	122 566	44,4	6 301	37,9
50 ans ou +	85 354	30,9	2 542	15,3
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants de 0 à 2 ans	49 272	15,8	4 622	28,6
Nombre d'enfants de 3 à 5 ans	49 269	15,8	3 373	20,9
Nombre d'enfants de 6 à 12 ans	112 727	36,2	5 170	32,0
Nombre d'enfants de 13 à 17 ans	69 304	22,3	2 157	13,4
Nombre d'enfants de 18 à 25 ans	30 651	9,8	819	5,1
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls*	60 072	21,8	5 056	30,4
Chômeurs seuls	24 106	8,7	1 529	9,2
Inactifs seuls	71 321	25,9	3 920	23,6
Couples avec deux actifs occupés	64 266	23,3	3 227	19,4
Couples avec un actif occupé et un chômeur	6 301	2,3	359	2,2
Couples avec un actif occupé et un inactif	31 681	11,5	1 710	10,3
Statut du logement **				
Foyer	10 391	7,2	891	11,1
Location parc privé	76 155	53,1	6 268	78,4
Location parc social	54 637	38,1	811	10,1
Accession	2 204	1,5	24	0,3
Nationalité				
Français	212 086	76,9	12 568	75,5
Etrangers UE	11 143	4,0	578	3,5
Etrangers Hors UE	52 633	19,1	3 492	21,0
Précarité financière				
Bas revenus	105 515	42,8	8 339	52,0
Dépendance 50 à 74%	16 960	6,1	1 328	8,0
Dépendance 75 à 100%	59 478	21,6	4 792	28,8
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	39 322	14,3	3 088	18,6
Aah	22 244	8,1	1 369	8,2

* Différences de pourcentages entre stables et mobiles non-significative. (8)

** Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales de Paris, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables (275 862) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles (16 638) ont déménagé dans Paris. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (9). Les allocataires de référence stables sont 246 589 et les allocataires de référence mobiles sont 16 049.

Lecture : La proportion de jeunes âgés de 20 à 34 ans est plus importante parmi les allocataires mobiles (46,4 %) que parmi les allocataires stables (24,5 %).

La mobilité résidentielle est liée au cycle de vie. Plus on avance en âge, moins on est mobile. En effet, parmi les allocataires mobiles au sein de Paris, près de la moitié (46,8 %) a moins de 35 ans ; ils sont deux fois moins nombreux parmi les allocataires stables. La tendance s'inverse pour les allocataires plus âgés, notamment pour les 50 ans et plus, dont la part est deux fois moins importante que pour les allocataires parisiens non mobiles (cf. tableau 4.).

Les allocataires isolés sont aussi les plus mobiles. En effet, 47,2 % des allocataires mobiles vivent seuls, alors qu'ils ne représentent que 41,0 % des allocataires stables. A contrario, les familles déménagent moins : 53,4 % des allocataires stables sont des familles, elles sont 47,7 % parmi les allocataires mobiles. Ainsi, les familles déménagent moins et ce, d'autant plus quand la taille de ces dernières augmente : elles ne sont plus que 8,1 % à être mobiles et 10,9 % à être stables pour les couples avec 3 enfants ou plus. Par ailleurs, près d'un enfant sur deux vivant dans une famille allocataire mobile est âgé de moins de 6 ans contre 31,7 % pour ceux vivant dans une famille allocataire non mobile. Plus l'âge des enfants des allocataires augmente moins les allocataires sont mobiles.

Le statut du logement influe aussi sur les comportements : parmi les allocataires mobiles qui bénéficient d'une aide au logement, près de 8 sur 10 (78,4 %) sont logés dans le parc privé, contre 53,1 % des allocataires stables. Ces derniers sont plus souvent logés dans le parc social que les allocataires mobiles (38,1 % contre 10,1 %). Les allocataires du parc social sont moins mobiles compte tenu des difficultés d'accès à ce type de logements en Île-de-France.

(7) Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Paris », Ctrad, Décembre.

(8) Voir encadré « Source et méthodologie »..

(9) Voir encadré « Définitions ».

Cette mobilité plus faible contribue à renforcer la faible vacance de logements sociaux.

La fragilité économique est un facteur de mobilité

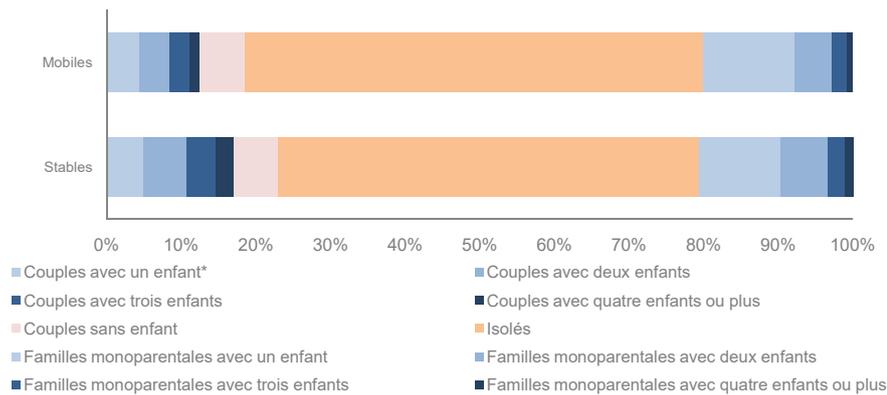
Les allocataires sont d'autant plus mobiles lorsqu'ils sont dans une situation de précarité financière. Un allocataire sur deux qui déménage dans l'année vit sous le seuil de bas revenus (42,8 % parmi les stables).

En termes de profil familial, il s'agit d'allocataires isolés, 61,5 %, contre 56,4 % parmi les allocataires stables disposant de bas revenus (10) (cf. figure 6.). Cette mobilité accrue des allocataires à bas revenus s'explique par des effets structurels : la moitié de la population allocataire parisienne

est isolée et la pauvreté touche plus fortement ces derniers (11). Sur le plan du statut du logement, ces allocataires mobiles à bas revenus et qui perçoivent une aide au logement, sont, pour la plupart d'entre eux, logés dans le parc privé (81,6 %), contre 57,2 % pour les stables.

Ceux qui n'ont pas déménagé sont en proportion 4 fois plus souvent

Figure 6. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon la structure familiale



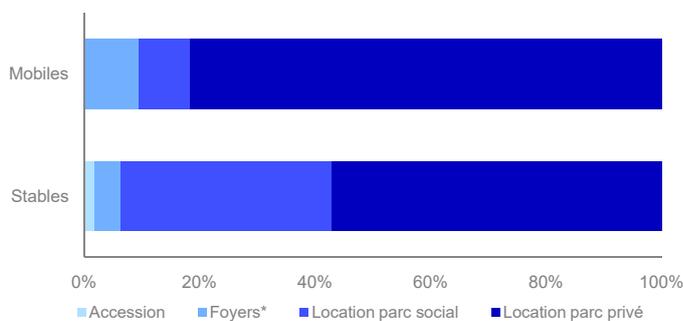
* Différences de pourcentage entre stables et mobiles non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales de Paris, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables à bas revenus (105 515) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus (8 339) ont déménagé dans Paris.

Lecture : La part des allocataires isolés en situation de pauvreté est relativement plus forte parmi les allocataires mobiles (61,5 %) par rapport à leur poids parmi les allocataires stables (56,4 %).

Figure 7. Allocataires stables et mobiles à bas revenus selon le statut du logement



* Différences de pourcentage entre stables et mobiles non-significative.

Source : Caisses d'allocations familiales de Paris, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les allocataires stables à bas revenus percevant une aide au logement (66 546) n'ont pas déménagé sur la période, les allocataires mobiles à bas revenus percevant une aide au logement (4 374) ont déménagé dans Paris.

Lecture : La proportion d'allocataires à bas revenus percevant une aide au logement logés dans le parc privé est plus importante parmi les allocataires mobiles (81,6 %) que parmi les allocataires stables (57,2 %).

logés dans le parc social que les allocataires mobiles à bas revenus (cf. figure 7.).

Les allocataires mobiles percevant le Rsa socle seul ont vraisemblablement à faire face à des modes d'hébergements successifs, voire marginaux (sans domicile ou centre d'hébergement) (12).

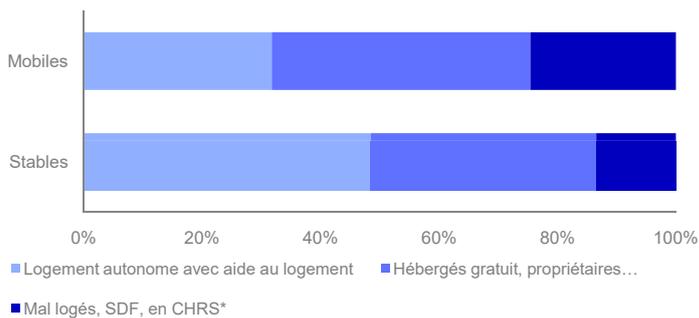
En effet, ils sont en proportion deux fois plus nombreux à être mal logés, ou hébergés dans des conditions précaires, que les allocataires stables percevant le Rsa socle seul. Par contre, ils sont beaucoup moins nombreux à avoir un logement autonome avec une aide au logement (cf. figure 8.).

(10) Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane est de 1 001 euros par unité de consommation, pour les revenus 2011 figurant dans les fichiers des allocataires au 31/12/2012.

(11) Bergeron, T. ; Chemineau, D., (2015), « Données statistiques allocataires relatives à la pauvreté et la précarité en Île-de-France en 2014 », Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France, n°3, juin, p10.

(12) Calvo M., Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », Etudes et résultats, Drees, n°872, février.

Figure 8. Allocataires stables et mobiles percevant le Rsa socle seul selon la situation par rapport au logement (13)



* Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

Source : Caisses d'allocations familiales de Paris, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Les stables n'ont pas déménagé sur la période, les mobiles ont déménagé dans Paris. Les stables et les mobiles percevant le Rsa socle seul respectivement 39 322 et 3 088.

Lecture : Parmi les allocataires stables percevant le Rsa socle seul, 48,5 % sont logés dans un logement autonome.

Les allocataires fortement dépendants des prestations, ayant un ou des enfant(s) âgés de 0 à 2 ans ont plus de probabilité d'être mobiles au sein de Paris

Dans le but d'évaluer l'influence spécifique de certaines caractéristiques sociodémographiques sur la probabilité pour un foyer allocataire d'être mobile au sein de Paris, une analyse « toutes choses étant égales par ailleurs » (14) a été conduite. Le modèle considère un ensemble de facteurs sociodémographiques et géographiques, non exhaustifs, qui ont été utilisés

dans les analyses précédentes.

Cette analyse a permis de tirer plusieurs enseignements. À caractéristiques égales, la mobilité est surtout déterminée par la situation de précarité : bas revenus, forte dépendance des revenus aux prestations (de 75 % à 100 %), perception du Rsa socle seul, présence de jeunes enfants (cf. tableau 5.). Ainsi, toutes choses étant égales par ailleurs, un allocataire parisien a une probabilité supérieure de 3 points d'être mobile dans la capitale quand il perçoit l'Aah par rapport à un allocataire parisien ne la percevant

pas. À propriétés identiques, avoir de jeunes enfants à Paris accroît la probabilité d'être mobile de 3 points. De même, la perception du Rsa socle seul ou la faiblesse des revenus joue un rôle significatif sur la mobilité : la probabilité de ces allocataires d'être mobiles dans Paris est respectivement de 1,4 et 1,6 point supérieure aux allocataires parisiens ne percevant pas le Rsa socle seul ou n'étant pas en situation de pauvreté. Aussi, les allocataires fortement dépendants des prestations Caf pour leurs ressources ont des probabilités d'être mobiles au sein de Paris de 1,9 point supérieures aux allocataires dépendants à moins de 25 %. Les allocataires parisiens ayant entre 20 et 34 ans ont une probabilité d'être mobile dans la capitale de 0,6 point supérieure aux allocataires parisiens âgés de 35 à 49 ans.

À l'inverse, toutes choses étant égales par ailleurs, la probabilité d'être mobile au sein de Paris d'un allocataire logé dans le parc social est inférieure de 3,1 points à un allocataire parisien locataire du parc privé.

Enfin, concernant la structure et la taille des familles, toutes choses égales par ailleurs, les familles monoparentales avec 2 enfants ou plus, ont moins de probabilité d'être mobiles dans Paris que les allocataires parisiens isolés. À l'inverse, par rapport aux foyers sans présence d'enfant, les familles ayant un ou des enfant(s) de moins de 3 ans ont plus de chance de l'être.

Les chômeurs seuls et les inactifs seuls ont, quant à eux, une probabilité moins importante d'être mobiles dans la capitale que les allocataires parisiens actifs seuls, indépendamment des autres caractéristiques sociodémographiques.

Encadré 3 : Définitions

Ce modèle de régression logistique exprime, sous la forme de probabilités, la relation entre la variable expliquée « être mobile dans Paris » et des variables explicatives caractérisant la situation du foyer allocataire vis-à-vis du logement, de la structure familiale de celui-ci, du fait de recevoir certaines prestations, etc... Le pourcentage de paires concordantes mesure la qualité de la prédiction du modèle : ici, celui-ci permet de prédire correctement le fait d'« être mobile dans Paris » dans 69,4 % des cas.

Réf. : Variables de référence

*** : Significatif au seuil d'erreur de 1 %

** : Significatif au seuil d'erreur de 5 %

* : Significatif au seuil d'erreur de 10 %

ns. : Non-significatif

(13) Si le bénéficiaire du Rsa perçoit une aide au logement ou s'il n'a aucune dépense de logement, tout en étant logé, un « forfait logement » est déduit de l'allocation du Rsa (de 59,92 euros pour une personne seule à 148,30 euros pour trois personnes ou plus). Les personnes très mal logées, dans un habitat de fortune, un squat ou encore dans un logement surpeuplé, comme les sans domicile fixe ne peuvent prétendre à une aide au logement. De ce fait, le forfait logement ne leur est pas retiré.

(14) Il importe de préciser que le terme toutes choses étant égales par ailleurs est néanmoins excessif dans la mesure où l'analyse ne tient compte que des variables introduites dans le modèle, ce qui exclut, par conséquent, d'autres variables sociodémographiques et d'autres facteurs liés à l'environnement, qui pourraient influencer la mobilité intra-Paris (la nature du contrat de travail, la catégorie socioprofessionnelle, le patrimoine par exemple, de même que la vitalité d'une commune, son urbanisme...) non disponibles dans les données des Caf, mais qui influencent le fait d'être en situation de mobilité.

Tableau 5. Probabilité pour un foyer allocataire d'être mobile dans Paris au regard de quelques caractéristiques sociodémographiques

	Unité statistique : foyer allocataire		
	Coefficients estimés	Seuil de significativité ¹	Ecart en points par rapport à la situation de référence
Constante	-3,12		
Allocation adulte handicapé			
<i>Aah non versée</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Aah versée	0,57	***	3,0
Nationalité			
<i>Français</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Etranger UE	-0,09	***	-0,4
Etranger Hors UE	0,24	***	1,1
Situation de bas revenus			
<i>Pas de bas revenu</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Bas revenu	0,35	***	1,6
Revenu de solidarité active			
<i>Rsa socle seul non versé</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Rsa socle seul versé	0,30	***	1,4
Dépendance des revenus vis-à-vis des versements de la Caf			
<i>Dépendance de moins de 25 %</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Dépendance de 25 % à 49 %	0,28	***	1,3
Dépendance de 50 % à 74 %	0,28	***	1,3
Dépendance de 75 % à 100 %	0,40	***	1,9
Structure par âge			
Moins de 20 ans	-0,96	***	-2,6
20 - 34 ans	0,15	***	0,6
35 - 49 ans	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
50 ans et plus	-0,16	***	-0,6
Présence d'enfants			
Présence d'enfant(s) de 0 à 2 ans	0,57	***	3,0
Présence d'enfant(s) de 3 à 5 ans	0,40	***	2,0
Présence d'enfant(s) de 6 à 12 ans	0,22	***	1,0
Présence d'enfant(s) de 13 à 17 ans	0,06	*	0,2
Présence d'enfant(s) de 18 à 25 ans	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>
<i>Pas d'enfants</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Statut du logement			
Logement social	-1,33	***	-3,1
<i>Logement privé</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Accession	-1,76	***	-3,5
Foyers	0,33	***	1,6
Structure familiale			
<i>Isolés</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Couple sans enfant	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>
Parent seul avec un enfant	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>
Parent seul avec deux enfants	-0,34	***	-1,2
Parent seul avec trois enfants	-0,38	***	-1,3
Parent seul avec quatre enfants ou plus	-0,69	***	-2,1
Couple avec un enfant	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>
Couple avec deux enfants	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>
Couples avec trois enfants	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>
Couples avec quatre enfants ou plus	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>
Situation vis-à-vis de l'emploi			
<i>Actifs seuls</i>	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>
Chômeurs seuls	-0,41	***	-1,4
Inactifs seuls	-0,86	***	-2,4
Couples avec deux actifs	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>
Couples avec un actif et un chômeur	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>
Couples avec un actif et un inactif	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>
Couples avec un chômeur et un inactif	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>
Couples avec deux chômeurs	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>
Couples avec deux inactifs	<i>ns.</i>		<i>ns.</i>

Source : Caisses d'allocations familiales de Paris, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : allocataires mobiles intra-Paris

Lecture : La « situation de référence » du modèle (Réf.) correspond à celle d'un allocataire mobile dans Paris français, dont les revenus dépendent à moins de 25 % des ressources versées par la Caf, ayant entre 35 et 49 ans inclus, logé dans le parc locatif privé, isolé, actif, n'ayant pas d'enfant, ne recevant ni l'Aah, ni le Rsa socle seul et n'étant pas en situation de bas revenus. La probabilité qu'un tel foyer allocataire soit mobile est de 4,2 %. Pour un foyer allocataire de mêmes caractéristiques mais avec des revenus dépendants de 75 à 100 % des ressources versées par la Caf, la probabilité est supérieure de 1,9 points, soit 6,2 %.

Tableau 6. Profil sociodémographique des allocataires mobiles dans Paris changeant ou non d'arrondissement

	Type de mobilité			
	Même arrondissement		Autre arrondissement	
	Effectifs	En %	Effectifs	En %
Structure familiale				
Couples avec un ou deux enfant(s)	2 194	32,3	1 735	17,6
Couples avec trois enfants ou plus	769	11,3	586	6,0
Couples sans enfant	305	4,5	544	5,5
Isolés	2 313	34,0	5 536	56,3
Parents seuls avec un ou deux enfant(s)	1 049	15,4	1 259	12,8
Parents seuls avec trois enfants ou plus	170	2,5	178	1,8
Structure par âge				
< 20 ans	18	0,3	50	0,5
20-34 ans	2 639	38,8	5 088	51,7
35-49 ans	3 042	44,7	3 259	33,1
50 ans ou +	1 101	16,2	1 441	14,6
Enfants des familles allocataires				
Nombre d'enfants 0 à 2 ans	2 395	27,7	2 227	29,7
Nombre d'enfants 3 à 5 ans	1 864	21,6	1 509	20,1
Nombre d'enfants 6 à 12 ans	2 872	33,2	2 298	30,6
Nombre d'enfants 13 à 17 ans	1 098	12,7	1 059	14,1
Nombre d'enfants 18 à 25 ans	410	4,7	409	5,5
Situation vis-à-vis de l'emploi				
Actifs occupés seuls	1 705	25,1	3 351	34,1
Chômeurs seuls	476	7,0	1 053	10,7
Inactifs seuls	1 351	19,9	2 569	26,1
Couples avec deux actifs occupés	1 812	26,6	1 415	14,4
Couples avec un actif occupé et un chômeur	195	2,9	33	0,3
Couples avec un actif occupé et un inactif	897	13,2	307	3,1
Statut du logement				
Foyer	283	9,4	608	12,3
Location privée	2 179	72,5	4 051	82,0
Location social	533	17,7	270	5,5
Accession	10	0,3	14	0,3
Nationalité				
Française	5 146	75,7	7 422	75,4
Etrangère UE	204	3,0	374	3,8
Etrangère hors UE	1 450	21,3	2 042	20,8
Précarité financière				
Bas revenus	2 787	42,8	5 552	58,2
Dépendance 50 à 74%	494	7,6	834	8,7
Dépendance 75 à 100%	1 451	22,3	3 341	35,0
Perception de minima sociaux				
Rsa socle seul	923	13,6	2 165	22,0
Aah	503	7,4	866	8,8
Total	6 800	100	9 838	100,0

* Pour les seuls allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

Source : Caisses d'allocations familiales de Paris, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires ayant déménagé dans Paris sur la période observée. Le taux d'allocataires à bas revenus a été calculé sur la population de référence pour l'étude des bas revenus (15).

Lecture : À Paris, 58,2 % des allocataires qui changent d'arrondissement sont à bas revenus.

À Paris, la mobilité résidentielle inter arrondissement concerne les allocataires jeunes et les plus précaires

La mobilité dans Paris, se caractérise par une mobilité de relative proximité, puisque quatre allocataires sur dix mobiles sont restés dans le même arrondissement et six sur dix ont changé d'arrondissement de résidence. Les allocataires qui changent d'arrondissement se caractérisent par leur

jeunesse (52,2 % ont moins de 35 ans contre 39,1 % pour ceux qui restent dans le même arrondissement). Sous l'angle de la précarité financière, si l'étude a pointé précédemment que les allocataires sont d'autant plus mobiles à Paris, lorsqu'ils disposent de bas revenus, ces derniers ont un poids plus élevé parmi les allocataires changeant d'arrondissement : 58,2 % d'allocataires à bas revenus (contre 42,8 % parmi les allocataires déménageant

dans le même arrondissement). Près de la moitié d'entre eux se dirigent vers les 11ème, 12ème, 18ème, 19ème et 20ème arrondissements.

En effet, ces arrondissements accueillent le plus de population en volume et abritent plusieurs quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette « sur-mobilité » qui s'observe aussi parmi les allocataires bénéficiaires du Rsa socle seul (22,0 % contre 13,6 % pour les mobiles au sein du même arrondissement) l'est aussi pour les allocataires fortement dépendants des prestations (cf. tableau 6.). Ce sont aussi des allocataires isolés (56,3 % contre 34,0 % parmi ceux demeurant dans le même arrondissement). Ils disposent en très forte proportion de bas revenus (67,8 % sont à bas revenus). Il peut également s'agir d'une forme de mobilité contrainte compte tenu d'une plus faible stabilité ou autonomie au regard de l'hébergement.

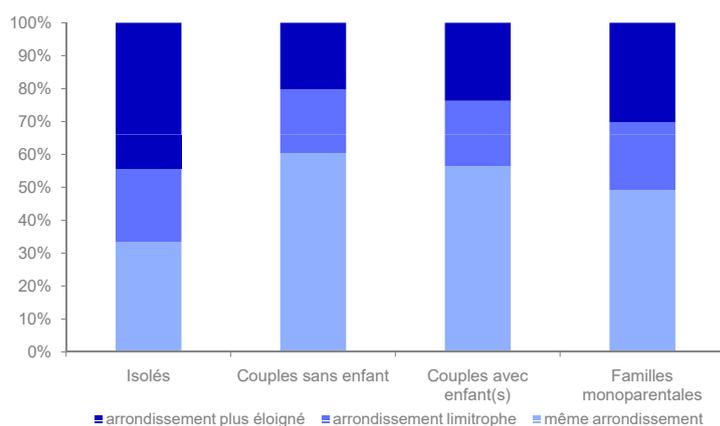
Les parcours résidentiels correspondent à une mobilité de proximité

Un regard a été porté sur les arrondissements « extérieurs » de Paris qui enregistrent les flux les plus importants (du 11ème au 20ème) et pour chacun de ces territoires, les arrondissements voisins ont été repérés et les flux vers ces derniers mesurés, le changement d'arrondissement ne signifie pas nécessairement un fort éloignement du lieu de résidence initial notamment à Paris où le réseau de transports en commun y est fortement développé.

Les allocataires mobiles parisiens restent relativement proches de leur lieu de résidence de départ. Ainsi, plus de sept déplacements sur dix s'effectuent au sein du même arrondissement ou dans d'autres qui lui sont limitrophes. Cette « mobilité de proximité » peut être en partie liée au fait de ne pas souhaiter s'éloigner du réseau familial ou amical qui se renforce avec l'avancée en âge et la constitution d'un foyer familial. Elle est en effet plus fréquente chez les allocataires mobiles en couple avec ou sans enfant(s).

(15) Voir encadré « Définitions ».

Figure 9. Types de mobilité des allocataires selon leur structure familiale



Source : Caisses d'allocations familiales de Paris, fichiers réduits exhaustifs mensuels au 30 novembre 2012 et au 30 novembre 2013.

Champ : Allocataires ayant déménagé dans Paris du 11ème au 20ème arrondissement.

Lecture : Pour 79,8 % des couples sans enfant mobiles dans Paris du 11ème au 20ème arrondissement, les déménagements s'effectuent dans le même arrondissement ou dans un arrondissement limitrophe.

Ces derniers sont respectivement 76,3 % et 79,8 % à déménager au sein du même arrondissement ou dans un arrondissement limitrophe (cf. figure 9.).

Si les familles monoparentales privilégient également une « mobilité de proximité », néanmoins un tiers d'entre elles quittent leur arrondissement pour s'installer dans un autre plus éloigné. Quant aux allocataires isolés, cette « mobilité de proximité » est moins élevée et de fait plus dispersée : 66,7 % ont changé d'arrondissement dont les deux tiers vers un arrondissement éloigné.

Encadré 4 : Définitions

Allocataire Caf : personne de référence du foyer allocataire. Ainsi, le nombre d'allocataires d'une prestation est égal au nombre de foyers allocataires qui bénéficient de cette prestation.

Population couverte : le foyer allocataire au sens administratif de la Caf est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, de ses enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations, comme le logement. L'ensemble de ces personnes constitue la population des foyers allocataires et peut être désigné comme la population couverte par une ou plusieurs prestations Caf.

Taux de couverture : population couverte rapportée à la population totale issue du recensement.

Taux de mobilité : nombre d'allocataires mobiles rapporté au nombre d'allocataire sur la période. Ces derniers correspondent aux allocataires présents en Île-de-France au cours de la période étudiée : allocataires présents en novembre 2012 auxquels ont été ajoutés les allocataires mobiles non présents en novembre 2012 mais apparaissant en novembre 2013 et qui ne sont pas considérés comme de nouveaux allocataires.

Taux de dépendance aux prestations sociales :

part des prestations sociales dans les revenus d'un foyer allocataire. Ainsi les foyers allocataires dépendant à 75 % des prestations sociales ont des revenus, composés à 75 % de prestations sociales.

Seuil de bas revenus : il correspond à 60 % du niveau de vie (revenu par unité de consommation) médian établi à partir de l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS), source de référence européenne sur les revenus. Ce seuil est de 1 001 euros mensuels en 2012.

Pour des raisons méthodologiques, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus, les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement, ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée sont exclus de la population de référence utilisée pour le calcul des allocataires à bas revenus.

Rsa socle seul : les bénéficiaires du Rsa socle seul n'ont pas de revenus d'activité et perçoivent un montant forfaitaire dépendant de la structure familiale

Taux de migration nette : solde entre les arrivées et les départs pour 1 000 allocataires.

Bibliographie

Augustine N. (2011), « L'emploi, moteur des arrivées en Île-de-France pour les 30-59 ans », *Île-de-France à la page*, Insee Île-de-France, n°366, août.

Berger M. (2011), « La mobilité des ménages accélère le changement social en Île-de-France », *Île-de-France à la page*, Université de Paris 1 - laboratoire de Ladyss, n°364, juillet.

Bergeron, T. ; Chemineau, D., (2015), « Données statistiques allocataires relatives à la pauvreté et la précarité en Île-de-France en 2014 », *Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France*, n°3, juin, p10.

Callet S., Castellan M., Chemineau D., Quiroga A. (2005), « La mobilité des allocataires franciliens - Eléments d'analyse sur 2002 », *Politiques sociales et familiales*, Caf, n° 84, septembre.

Calvo M. & Legal A. (2014), « Les conditions de logement des bénéficiaires de minima sociaux en 2012 : difficultés d'accès, surpeuplement et contraintes financières », *Etudes et résultats*, Drees, n°872, février.

Chemineau D., Fayard B. (2015), « Données sociales sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville de Paris », Ctrad, Décembre.

De Biasi K. (2011), « L'Île-de-France reste la région la plus attractive pour les 18-29 ans », *Île-de-France à la page*, Insee Île-de-France, n°365, août.

Dittgen A. (2005), « Paris, une démographie atypique », *Population & Avenir*, n° 671, p. 4-8.

Insee (2015), « Décomposition de l'évolution annuelle moyenne des populations départementales et régionales sur 2007-2014 entre solde naturel et solde apparent entrées-sorties », http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=estim-pop

Louchart P. (2011), « Île-de-France : une mobilité forte pour les jeunes, faible dans le parc locatif », *Île-de-France à la page*, lau, n°363, juillet.

Thomas Bergeron,
Ctrad – Caf en Île-de-France

Frédérique Latournerie
Bureau des études et du développement – Caf de Paris

